

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

---

### **Marché 2025.27**

Acquisition, maintenance et prestations d'infrastructures audiovisuelles pour l'ensemble des composantes de l'université de Lille

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Le mercredi 7 mai 2025 à 12h00, délai de rigueur**

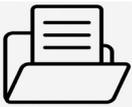
**Date limite de réception des questions : le mercredi 30 avril 2025**

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

## SOMMAIRE

Modalités de remise des offres .....	3
Copie de sauvegarde.....	3
Double envoi.....	3
Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures .....	3
Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) /	
Module « poser une question » .....	3
Signature électronique .....	3
L'essentiel de la procédure .....	4
1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public .....	5
2. Mode de passation choisi .....	5
3. Forme du marché .....	5
4. Négociation .....	5
5. Lieu d'exécution.....	6
6. Objet du marché public .....	6
7. Durée du marché.....	6
8. Variantes - PSE.....	7
9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.....	7
10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent .....	7
11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.....	7
12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.....	7
13. Critères d'attribution .....	8
14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :.....	10
<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui .....	10
15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces) .....	10
16. Contenu de l'offre .....	10
17. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures .....	11
a) Réglementation .....	11

## Modalités de remise des offres

	<p>Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a></p> <p>Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics">https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics</a>, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Copie de sauvegarde</b></p> <p>La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.</p> <p>Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Double envoi</b></p> <p>Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet <b><u>son offre en une seule fois</u></b>. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, <b><u>seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres</u></b> ».</p>

## Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

	<p style="text-align: center;"><b>Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »</b></p> <p>Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> (250 caractères maximum).</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Signature électronique</b></p> <p>La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient. Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : <a href="https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique/signature-electronique-suivez-le-guide">https://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique/signature-electronique-suivez-le-guide</a></p>

## L'essentiel de la procédure

	<b>Objet</b>	Acquisition, maintenance et prestations d'infrastructures audiovisuelles pour l'ensemble des composantes de l'université de Lille
	<b>Tranches optionnelles</b>	Sans
	<b>Mode de passation</b>	AOO - Accord-cadre
	<b>Nombre de Lots</b>	2 lots
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Critère sociale</b>	Sans
	<b>Critère environnementale</b>	Avec
	<b>Forme de Groupement</b>	Autorisé
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Durée/délai</b>	<p>Le présent accord - cadre est passé pour une durée d'un an, à compter du 18 juin 2025. Il pourra ensuite être reconduit tacitement chaque année à trois reprises.</p> <p>En cas de non-reconduction, le titulaire sera averti au moins trois mois avant la date d'échéance du marché.</p> <p>L'accord – cadre se terminera au plus tard le 17/06/2029</p>

## 1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : <b>UNIVERSITE DE LILLE</b>	Direction de la Commande Publique <a href="mailto:dcp-fcstic@univ-lille.fr">dcp-fcstic@univ-lille.fr</a>
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : <a href="https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/">https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/</a>	

## 2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est l'appel d'offres selon les dispositions des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Si nécessaire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à l'article R. 2122-1 à R.2122-11 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le présent accord-cadre prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant annuel minimum et avec montant maximum indiqué à l'article 2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) sur la durée du marché tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique

## 3. Forme du marché

### 3.1 Allotissement

La prestation est composée de deux lots :

Lot	Intitulé du lot
1	Prestations sur le parc audio-visuel existant
2	Fourniture de matériels audio-visuels, périphériques et prestations associées.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un lot ou les 2 lots.

## 4. Négociation

Aucune négociation ne sera possible

## 5. Lieu d'exécution

Les matériels et prestations seront livrés et exécutés aux adresses figurant sur les bons de commande

## 6. Objet du marché public

Le présent marché vise à fournir des prestations liées au parc audiovisuel actuel de l'Université de Lille, ainsi que l'acquisition et la livraison d'infrastructures audiovisuelles neuves et de leurs consommables, accompagnées de prestations associées pour répondre aux besoins réguliers de l'établissement, de prestation d'accompagnement lors d'évènements. En option, selon les différents lots, des services tels que l'installation, le transfert de compétences, l'extension de garantie et la maintenance peuvent être inclus. Les équipements accessoires et consommables comprennent, sans s'y limiter : des écrans de projection, des câbles, des supports, des tablettes, des lampes, ainsi que divers petites fournitures et matériels audio.

La description des caractéristiques techniques sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Le marché s'exécutera par bons de commande au fur et à mesure des besoins, adressés au titulaire de chaque lot et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

 Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

Code principal	Description
50340000 - 0	Services de réparation et d'entretien de matériel audiovisuel et d'optique
38652100 - 1	Appareils de projection
38652120 - 7	Vidéoprojecteurs

## 7. Durée du marché

Le présent accord - cadre est passé pour une durée d'un an, à compter du 18 juin 2025. Il pourra ensuite être reconduit tacitement chaque année à trois reprises.

En cas de non-reconduction, le titulaire sera averti au moins trois mois avant la date d'échéance du marché.

L'accord – cadre se terminera au plus tard le 17/06/2029

7.1 - les prestations de maintenance prévues pour les matériels et si elles sont retenues, elles prennent effet à compter de l'admission du matériel et à l'issue de la période de garantie légale. La durée des prestations de maintenance est fixée dans le CCTP et les annexes

7.2 – les extensions de garanties prévues pour les matériels et si elles sont retenues, elles prennent effet à l'issue de la durée de garantie légale, à défaut, à compter de la date de livraison et/ou d'installation du matériel. Leur durée est fixée dans le CCTP et les annexes.

## 8. Variantes - PSE

### 8.1 - Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 8.2 - Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)

Le marché ne comprend pas de Prestations Supplémentaires Eventuelles obligatoires (PSE).

## 9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

✚ 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

*Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANÇAIS*

## 10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- ✚ Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- ✚ Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ✚ Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

## 11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2

## 12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

## 13. Critères d'attribution

### 13.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

### 13.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.

Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme **irrégulière** si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inacceptable** si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **inappropriée** si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme **anormalement basse** si son prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).



L'absence des pièces suivantes entrainera le rejet de l'offre :

✚ Annexes financières

✚ Mémoire technique

**Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :**

*Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)*

Critères lot 1	Pondération
✚ Critère 1 : Prix	50
↓	
♦ Analyse du coût global de l'offre	50
✚ Critère 2 : Qualité technique de la réponse	45
↓	
♦ (Descriptifs précis de la maintenance préventive et curative) et du service (45%): GTI, GTR, prêt de matériel en cas de panne sur maintenance curative	45
✚ Critère 3 : Développement durable	5
↓	
♦ Récupération de tout matériel remplacé, y compris ceux non couvert par DEEE, emballages.	5
Total	100

Critères lot 2	Pondération
✚ Critère 1 : Valeur technique de l'offre et des matériels, appréciée selon :	45
↓	
♦ La pertinence des matériels proposés	30
♦ Les garanties proposées par le candidat	10
♦ La lisibilité de l'offre	5
✚ Critère 2 : Prix	35
↓	
♦ Analyse du coût global de l'offre	35
✚ Critère 3 : Qualité de service jugée selon :	10
↓	
♦ Les délais de livraison, installation, envoi de devis	10
✚ Critère 4 : Développement durable	10
↓	
♦ Récupération de l'ancien matériel, traitement, informations figurant sur les annexes des matériels	10
Total	100

#### 14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

Non       Oui

15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

- ✚ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ✚ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP) ET DES ANNEXES
- ✚ ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SES ANNEXES
- ✚ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- ✚ FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ✚ FORMULAIRE DC4 DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE
- ✚ ANNEXE DC2
- ✚ FICHE DE CREATION FOURNISSEUR

#### 16. Contenu de l'offre

**Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :**

##### **PARTIE CANDIDATURE**

- ✚ DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur
- ✚ DC2 Déclaration du candidat
- ✚ DC4 Acte de sous-traitance
- ✚ Annexe DC2
- ✚ Fiche de création fournisseur
- ✚ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- ✚ Attestation d'assurance en cours de validité
- ✚ Relevé d'identité bancaire

##### **PARTIE OFFRE**

- ✚ L'ATTRI1 (Acte d'engagement) dûment complété, daté et signé, accompagné de ses annexes dûment remplies et signées :
  - ✓ Annexes financières et techniques
- ✚ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, signé, daté, accepté sans modification et apposé du cachet commercial
- ✚ Le mémoire technique à l'appui de l'annexe à l'ATTRI1 détaillant précisément les différentes parties de la solution prévues dans le CCTP.

a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics**

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-**

**Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

Lille, le 31 mars 2025